



10^{ème} édition NORMANDY SAILING WEEK

LE HAVRE - 10 au 14 JUIN 2015

Organisation: Sirius Evènements

INSTRUCTIONS DE COURSE

Pour la classe DIAM 24 OD

(Groupe ECHO)

Normandy Sailing Week 2015-Groupe Echo

PREAMBULE

Afin d'être inscrits officiellement, les concurrents doivent terminer leurs inscriptions (bureau de course au club Paul Vatine) **avant 12h00 le jeudi 11 juin.**

Outre les conditions d'inscription exigées dans l'Avis de Course, les concurrents doivent, si nécessaire, présenter l'autorisation du port de publicité.

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 - Les "Règles" telles que définies par les Règles de Course à la Voile (RCV),
 - Les règles de classe des Diams 24OD du 12 mai 2015
 - Les prescriptions nationales s'appliquant à tous les bateaux, qui seront affichées au tableau officiel, et disponibles à :
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV_2013_2016/Prescriptions_2013-2016.pdf
- 1.2 *Le Bureau Exécutif de la FFVoile en date du 27 mars 2015 a donné l'autorisation de modifier, à titre expérimental certaines RCV. Celles-ci sont listées en Annexe G des Instructions de course.*
- 1.3 La règle de classe C3.1(a) est modifiée comme suit : la liste d'équipage nominative précisant les jours d'embarquement de chaque équipier sera remise lors de l'inscription. Si un changement d'équipier intervient par la suite, il sera notifié par écrit lors du briefing journalier.
- 1.4 Les règlements de la FFVoile, qui peuvent être téléchargés à :
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RSO_2014_2015.pdf. L'armement de sécurité doit être à bord depuis le départ du port jusqu'au retour au port chaque jour de régata.
- 1.5 Le français est la langue officielle de l'épreuve.
- 1.6 Tous les horaires donnés dans les présentes instructions de course et sur le tableau d'affichage officiel sont en heure locale, soit TU + 2.
- 1.7 Règles complémentaires
Il est rappelé aux concurrents qu'ils :
 - ne doivent pas, conformément à l'article 10.J du RIPAM gêner les autres navires lorsqu'ils naviguent dans les chenaux,
 - doivent rigoureusement respecter toutes les zones interdites à la navigation et/ou réglementées, y compris pour tous les bateaux qui accompagnent les concurrents (Coachs, VIP, Spectateurs, presse ...)
 - doivent respecter les règles en vigueur dans les différents ports/plages et se conformer aux consignes de la direction de course. En cas d'infraction, le comité de course ou le jury pourra réclamer.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés au tableau officiel qui se trouve sous la tente du bureau de course. Ces informations seront également relayées sur le site internet officiel de l'épreuve : **www.normandy-week.com**.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux à terre seront hissés aux 3 mâts de pavillons situés devant le bureau de course
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Les pavillons « Aperçu sur H » signifient : « Les bateaux ne doivent pas quitter le port, attendez les instructions ». Ceci modifie « Signaux de course ».

Normandy Sailing Week 2015-Groupe Echo

5 PROGRAMME DES COURSES

5.1 Programme : (voir la modification de l'avis de course)

Jour	Horaire	Classes	
Mercredi 10 juin	09 :00 à 18:00	Diam24	Contrôle de jauge, pesée et inscriptions
Jeudi 11 juin	09:00 à 12:00 12 :00 14 :00	Diam24 Diam24 Diam24	Contrôle de jauge, pesée et inscriptions Briefing au club Vatine signal d'avertissement, courses à suivre (p. construit)
Vendredi 12 juin	07:30 09:00 Après midi 19:00	Diam24 Diam24 Diam24	Briefing signal d'avertissement : Raid Côtier de l'Estuaire Arrivée du raid Diner buffet au SNPH
Samedi 13 juin	09 :30 11 :00 20:00	Diam24 Diam24	Briefing Signal d'avertissement, courses à suivre (p. construit) Dîner des équipages au club de la SRH
Dimanche 14 juin	08 :30 10:00 17:00	Diam24 Diam24	Briefing Signal d'avertissement, courses à suivre (p. construit) Proclamation des résultats

5.2 Parcours construits :pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 Parcours Raid :pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 2 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné **après 14:00**.

6 PAVILLONS DE CLASSE ET CANAUX VHF

6.1 Le pavillon de classe sera : le sigle DIAM 24 OD

6.2 Canaux VHF

Groupe	Canal
Groupe Echo (Diam24OD)	72
Groupe Golf (J80 et FC7.5)	08
Groupe kilo (IRC-Osiris)	06

7 ZONES DE COURSE

7.1 Les zones et les positions sont décrites dans l'annexe A

7.2 Zones de course selon la Classe et le Groupe: (changements possibles selon la météo et le mouvement des navires de commerce)

GROUPE	CLASSE	ZONE			
		Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Echo	DIAM24 OD	Alpha	Départ Alpha Arrivée Charlie	Zone réservée	Zone réservée
Golf	J 80	-	Bravo	Alpha	Charlie
	FC 7.5	-	-	Alpha	Charlie

Normandy Sailing Week 2015-Groupe Echo

Kilo	IRC1 à 3 Osiris>20	-	Alpha à 14h Charlie à 20h	Arrivée en Charlie	Alpha et Bravo
	IRC4 Osiris 8 à 20	-	Alpha à 14h Charlie à 20h	Charlie	Alpha et Bravo

8 LES PARCOURS

- 8.1 Parcours construits : ces parcours sont décrits en Annexe B, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
Au plus tard à l'envoi du pavillon orange, le comité de course indiquera le numéro du parcours à effectuer en envoyant la **flamme numérique avec sa couleur** ainsi que, si possible, le cap et la longueur approximative en milles de la distance entre la porte L et la porte W.
- 8.2 Le parcours Raid est décrit dans l'annexe F.
- Si un deuxième parcours a été communiqué au briefing, au plus tard à l'envoi du pavillon orange, le comité de course inscrira sur un tableau le numéro de la course à courir.
 - Le comité enverra le **pavillon D**, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon **vert sous le pavillon D** pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
 - Les lignes de départ et d'arrivée seront décrits dans l'annexe F.
 - Pointage officiel à une marque pour le raid: le comité de course peut interrompre une course et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner, **appelée porte classante**, et précisée en Annexe F (ceci modifie la RCV 28.1 et 32).
- 8.3 Si le pavillon R est envoyé avant la montée du pavillon orange, il signifie : « la règle de classe C.11.7.b.3) s'applique : la prise d'un ris est obligatoire ».

9 MARQUES

Voir annexe B pour les parcours construits et l'annexe F pour les raids.
Il n'y aura pas de changement de parcours dans les parcours construits.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES (voir Annexe D)

- 10.1 Avant et pendant les courses, les bateaux doivent se maintenir à l'écart de tout trafic commercial. Les bateaux **ne doivent ni naviguer, ni couper le chenal** d'accès au port du Havre (sauf pour passer **à l'ouest de la ligne des bouées LH12 et LH11**).
- 10.2 Les bateaux ne doivent pas entrer dans la zone qui se trouve au sud de la ligne joignant le mât principal de la Capitainerie et l'extrémité de la jetée nord du port. Un bateau comité surveillera cette zone au départ du port.
- 10.3 Tous les bateaux quittant ou revenant au port pour se rendre sur la zone Charlie doivent naviguer dans une zone située au nord du chenal d'accès du Havre. Puis après avoir contourné la marque LH12, les bateaux traverseront directement le chenal vers la marque LH11 et rejoindront la zone Charlie. Une embarcation du comité pourra stationner près des marques LH11 ou LH 12. Si elle arbore un pavillon rouge, les bateaux ne doivent pas traverser le chenal et doivent attendre l'envoi d'un pavillon vert.
- 10.4 En application à l'article 8.3 de l'Avis de course, seuls le comité de course et le jury pourront réclamer contre un bateau qui ne respecte pas cette directive IC 10. Ceci modifie la RCV 60.

11 LE DEPART

- 11.1 Le départ du parcours Raid sera donné selon la RCV 26.
Pour les départs des parcours construits sont la RCV 26 est modifiée comme suit:

Normandy Sailing Week 2015-Groupe Echo

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
3	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
2	Pavillon P, I, ou noir	Un	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

- 11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ.
Une marque pourra être mouillée à proximité de l'axe de la ligne à une distance supérieure à une largeur de bateau du Comité.
Cette marque a alors rang de marque de départ et devra être laissée du même côté que le Comité, il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité. Un bateau qui passerait entre cette marque et le bateau comité devra réparer en contournant le bateau comité avant de revenir prendre le départ. S'il ne le fait pas, il sera disqualifié sans instruction (Ceci modifie la RCV 63.1).
- 11.3 Parcours construits 2, 3 ou 4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **2 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la RCV A4 et A5.
Parcours Raid: un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie les RCV A4 et A5.
- 11.4 Rappel individuel
Lorsque le départ se fait au portant sur parcours construits la RCV 29.1 est modifiée et remplacée par :
Quand au signal du départ d'un bateau, une partie quelconque de sa coque, de son équipage ou de son équipement se trouve du côté parcours de la ligne de départ, le comité doit rapidement envoyer le pavillon X avec un signal sonore et doit identifier rapidement le bateau sur le canal VHF de la course. Le pavillon doit rester envoyé pendant une minute au plus. Le bateau identifié doit passer en route libre derrière le dernier bateau ayant pris correctement le départ et ceci avant la 1^{ère} marque tout en se maintenant à l'écart de tous les bateaux ayant pris correctement le départ, ou doit revenir entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ ou de ses prolongements.
- 11.5 VHF : pour le parcours Raid, les bateaux OCS et ceux ayant enfreint RCV 30.2 ou 30.3 seront si possible avertis par le comité de course, en utilisant leur numéro de voile, par VHF sur le canal de course, après le signal de départ.
L'absence d'émission ou de réception VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation. Ceci change la RCV 62.1(a).
- 11.6 Quand plusieurs courses seront courues le même jour, les numéros des bateaux OCS, ZFP et BFD seront affichés sur le bateau comité avant le prochain signal d'avertissement.

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y a pas de changement de parcours.

13 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est décrite dans les annexes B et F.

14 SYSTEME DE PENALITES

- 14.1 Voir RCV modifiées au chapitre 4 de l'annexe G des instructions de course.
- 14.2 « La pénalité pour une infraction à une règle (à l'exception d'une règle du chapitre 2, des règles 28 et 31, et de ce qui est spécifié à IC 18, Règles de sécurité) est à la discrétion du jury (DPI), pouvant aller d'une pénalité de 10% selon la règle 44.3(c) à la disqualification. »
- 14.3 Un bateau qui souhaite réclamer à terre contre un autre bateau doit prévenir le comité de course à l'arrivée verbalement ou par VHF et s'assurer de la réception du message par ce dernier.

Normandy Sailing Week 2015-Groupe Echo

15 TEMPS LIMITE (Modifie RCV 35, A4 et A5)

- 15.1 Parcours construits : Si aucun bateau n'a passé la première porte dans le temps limite indiqué ci-dessous, la course sera annulée.

PARCOURS	PORTE	TEMPS LIMITE
2P et 2S	Porte W	12 minutes
3P , 3S , 4P et 4S	Porte L	8 minutes

Les bateaux manquants à finir dans un délai de **10 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, seront classés DNF sans instruction.

- 15.2 Parcours Raid : Les bateaux manquants à finir dans un délai de **60 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, seront classés DNF sans instruction.

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé près du bureau de course. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de **90 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située près du bureau de course. Elles commenceront si possible à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions 10, 18 (sauf 18.6), 21, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)). Les pénalités pour ces infractions peuvent plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.
- 16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
Ceci modifie les RCV 62.2 et 66.
- 16.7 Le jury sera un jury national.
- 16.8 Seul le Jaugeur d'épreuve sera habilité à effectuer un rapport au Président du Comité de Course concernant une infraction aux règles de classe des Diam 24OD (ceci modifie la RCV 60.1(a)).

17 CLASSEMENT

- 17.1 **3 courses** doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Toutes les courses courues et validées comptent pour le classement (ceci modifie la RCV A2).
- 17.3 Le Raid sera affecté du **coefficient 3** et sera considérée comme trois courses dans les résultats.
La distance de référence sera celle indiquée dans l'annexe F, et mise à jour par le comité de course. Si le parcours est raccourci à moins de 20 milles, cette course sera affectée du coefficient 2.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement sera mis en place (y compris lors d'un retour à terre signalé par un pavillon "AP/H ou N/H")

Normandy Sailing Week 2015-Groupe Echo

Pour des raisons de sécurité, la surveillance des compétiteurs sera strictement appliquée pendant toute la régata. Un représentant de chaque bateau devra signer une feuille d'émargement avant la sortie en mer, et une autre au retour au port. Des annonces pourront être faites par haut parleur. Cet émargement est situé près du bureau de course.

- 18.2 L'émargement départ sera ouvert **120 minutes** avant le signal d'avertissement.
L'heure limite pour cet émargement sera **l'heure de départ** de la première course du jour.
Un concurrent qui ne respecterait pas cette obligation recevra sans instruction une pénalité de **10%**, (calculée selon la RCV 44.3.c) à la première course du jour; Ceci modifie la règle RCV 63.1. Si un bateau décide de ne pas courir une course, il doit avertir le comité de course.
- 18.3 Heure limite pour l'émargement retour : **est 90 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent dans la dernière course du jour (ou 90 minutes après l'envoi des pavillons AP/H ou N/H sur l'eau).
Un concurrent qui ne respecterait pas cette obligation recevra sans instruction une pénalité de **10%**, (calculée selon la RCV 44.3.c) à la dernière course du jour ; Ceci modifie la règle RCV63.1
Pour le parcours Raid les IC18.2 et 18.3 s'appliquent et se cumulent en cas de non respect.
- 18.4 Après un retour à terre, et avant un nouvelle course, un émargement sera ouvert à l'affalé de l'Aperçu. Le nouveau signal d'avertissement ne pourra pas être fait avant **50 minutes**.
- 18.5 Un bateau qui abandonne doit le signaler dans la mesure du possible au Bateau du Comité de Course en hélant ou par VHF sur son Canal de course avant de quitter la zone de course. Il doit remettre une déclaration écrite d'abandon au bureau de course, immédiatement après être arrivé à terre.
- 18.6 Quitter le bateau en course
La RCV 47.2 est modifiée comme suit : « en course, si un bateau souhaite qu'un équipier plonge :
a) le bateau ne doit pas faire route à une vitesse surface supérieure à 1 nœud
b) le skipper doit prévenir par VHF un bateau officiel juste avant qu'un équipier ne se mette à l'eau et doit rappeler dès qu'il est remonté à bord. Le délai entre les 2 appels ne doit pas excéder 10 minutes. En cas d'impossibilité de contact avec un bateau officiel, le skipper peut prévenir un concurrent proche, et, à la première occasion raisonnable, en informer un bateau officiel.
c) le skipper doit prendre toutes les mesures pour que cette manœuvre s'effectue dans des conditions de sécurité maximale.
- 18.7 Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire à bord
- 18.8 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4. L'équipement individuel de flottabilité doit répondre au moins aux normes EN 393, ISO 12402-5 (CE 50 Newton), USCG type III, ou AUS PFD 2.
- 18.9 Matériel de sécurité obligatoire à bord en permanence :
- le kit de sécurité (voir Annexe 6 des RC Diam 24^{od} Descriptif Kit matériel Sécurité)
- le kit de mouillage (voir Annexe 5 des RC Diam 24^{od} Descriptif Kit Mouillage),
- le moteur en état de marche et batterie chargée.

19 PESEE et REMPLACEMENT DE CONCURRENT

- 19.1 Une pesée obligatoire sera faite à l'inscription. En cas de changement d'équipier, la RC C3.3 devra être respectée (masse de l'équipage).
- 19.2 La liste d'équipage précisant les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée avant 12h00 le jeudi 11 juin.
- 19.3 Aucune modification de la liste d'embarquement de chaque équipier, déposée lors de l'inscription, ne sera autorisée à l'exception d'un équipier blessé qui peut être débarqué. Le remplacement d'équipiers blessés est permis entre les courses suivant la demande faite au comité de course. Le remplaçant sera pesé aussitôt que possible si nécessaire. Le poids total de l'équipage ne doit pas dépasser le maximum autorisé et les exigences de classification doivent être satisfaites.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Toutes les voiles doivent être mesurées avant l'épreuve.
- 20.2 Les bateaux et leurs équipements autorisés par les règles de classe et les IC peuvent être vérifiées à tout moment par le jugeur d'épreuve.
- 20.3 Un bateau ne pourra pas réclamer contre un autre bateau pour une infraction présumée à une règle de classe Diam 24OD (ceci modifie la RCV 60.1(a)).

Normandy Sailing Week 2015-Groupe Echo

21 PUBLICITE

Deux stickers fournis par l'organisation devront être collés de chaque côté de l'étrave et conservés durant toute l'épreuve.

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit:

Bateau comité-départ: arborant le pavillon **E, G ou K** de leur groupe.

Le bateau du jury : arborant un pavillon : Jury

Le bateau jaugeur : arborant un pavillon : jaugeur

Autres bateaux du comité: arborant le pavillon : Normandy Sailing Week

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Un bateau assistance d'un bateau concurrent doit avoir été accrédité par l'Autorité Organisatrice.

Il doit remplir le formulaire d'accréditation, précisant notamment à quel bateau il est rattaché.

23.1 Sur les parcours techniques, ce bateau assistance ne doit pas se trouver dans la zone de course depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini. La zone de course est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au-delà de toute marque ou partie du parcours dans laquelle un bateau peut être en course.

23.2 Sur les parcours côtiers, il devra rester en arrière de la flotte à une distance minimum de 100 mètres, sauf autorisation spéciale du Comité de Course pour porter assistance

En cas d'infraction, le Comité de Course ou le jury pourra réclamer contre le bateau rattaché à ce bateau assistance.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage (containers à terre)

25 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU, REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

25.1 Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25.2 En urgence sur l'eau, des dommages ou du matériel perdu peuvent être réparés ou changés avec l'autorisation du comité de course donnée par VHF. Quand la requête est accordée, une demande doit être remplie avant l'heure limite du dépôt des réclamations au secrétariat du comité de course

26 EQUIPEMENTS DE PLONGEE

Il est permis de nettoyer la coque en immersion les jours de course. Il est interdit de nettoyer et de poncer sous la ligne de la flottaison si le bateau est mis à terre au cours de l'épreuve.

27 COMMUNICATION RADIO

Sauf urgence, un bateau ne doit pas effectuer des transmissions radio pendant qu'il est en course sauf avec le comité de course. Pendant qu'il est en course, un bateau ne doit pas recevoir de communication qui ne soit pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique aux téléphones portables et ordinateurs.

28 PLACES AU PORT Tous les concurrents doivent être à leur place de ponton le vendredi 12 juin à 12h00. De retour au port, les bateaux resteront à la place qui leur a été désignée pendant la durée de la régata.

29 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Normandy Sailing Week 2015-Groupe Echo

30 HORAIRES DES MAREES (heure locale TU+2) :

JOUR	COEFF	PM: heures	PM: hauteurs en m	BM: heures	BM: hauteurs en m
Jeudi 11 juin	62	06:23	7.00	00:49	2.45
		19:12	7.10	13:24	2.25
Vendredi 12 juin	63	07:38	7.10	02:04	2.35
	66	20:19	7.30	14:36	2.15
Samedi 13 juin	70	08:45	7.25	03:12	2.10
	74	21:19	7.50	15:41	1.95
Dimanche 14 juin	77	09:44	7.45	04:16	1.85
	81	22:11	7.65	16:44	1.80

ARBITRES DESIGNES :

Principal Race Officer :

Roland GALLIOT

Présidents du Comité de Course :

Antoine MERCIER :

groupe Kilo

Roland GALLIOT :

groupe Golf

Patrick MAURIN :

groupe Echo

Adjoints au comité :

Hervé CHASTEL

groupe Golf

Yvon POUTRIQUET

groupe Echo

Jaugeur d'épreuve :

Jean Luc GAUTHIER

Président du Jury :

Jean Claude BORNES

FRA

Jury

Margriet PANNEVIS

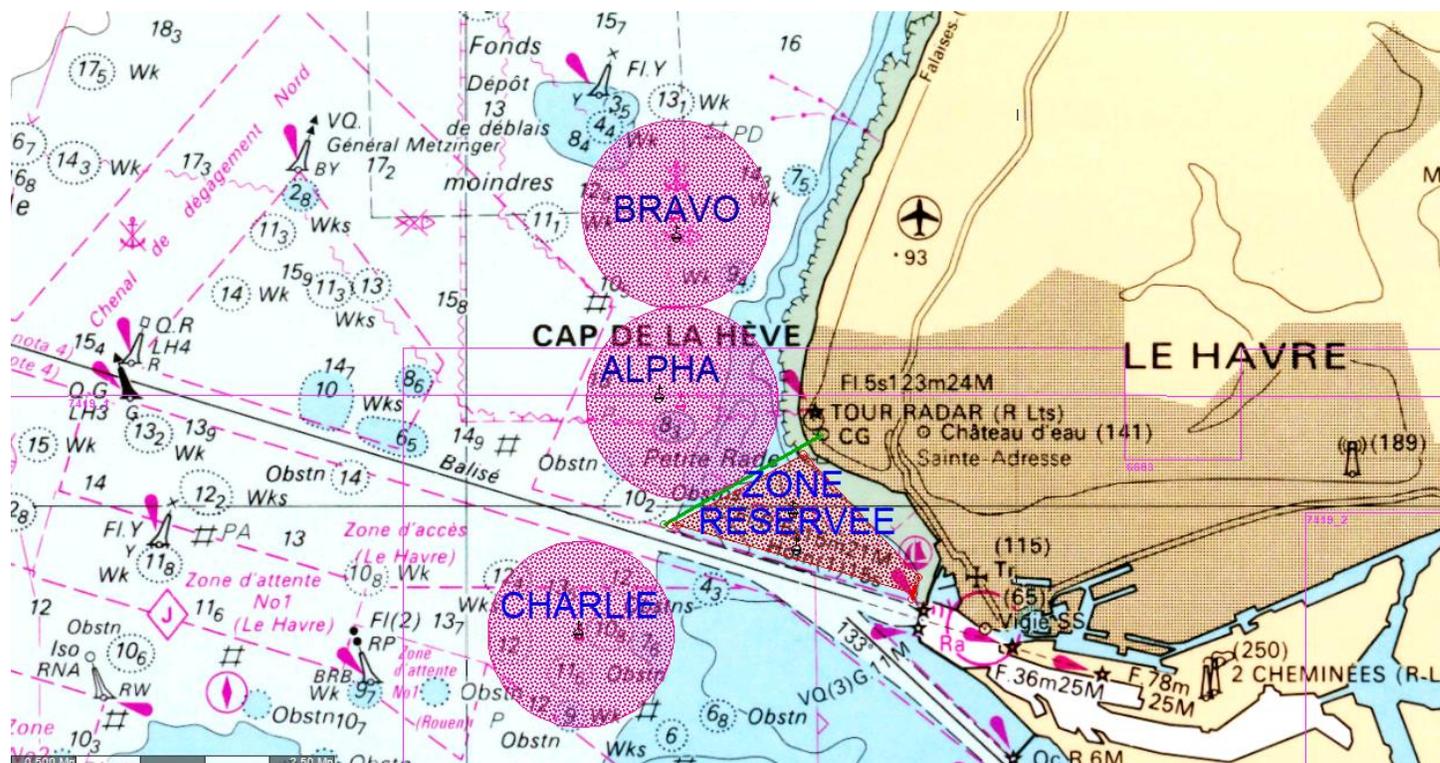
NED

François CATHERINE

FRA

ANNEXE A :

ZONES DE COURSE

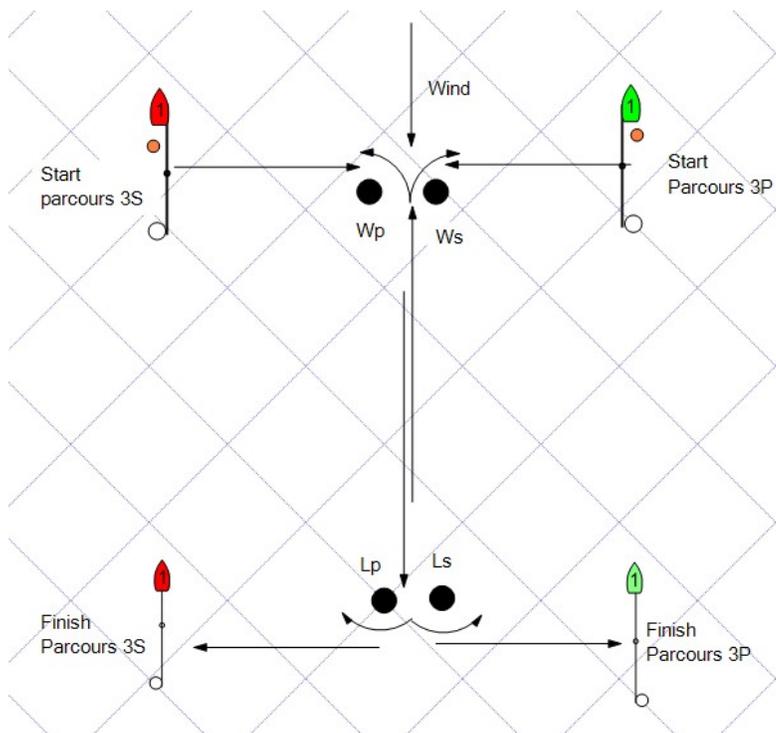


ROND	POSITION DU CENTRE	DISTANCE DU PORT	CAP POUR LE CENTRE.
ZONE RESERVEE	Triangle entre: pylônes de la Hève, LH12 et le port		
ALPHA	49°30.78 N 000°02.58E	2.4M	310
BRAVO	49°32.24 N 000°02.50E	3.6 M	330°
CHARLIE	49°29.00 N 000°01.37 E	3.3 M	288°puis 210°

NOTE : Les bateaux doivent se maintenir à l'écart de la route du navire de dragage qui peut couper deux fois par jour la zone Bravo.

Normandy Sailing Week 2015-Groupe Echo

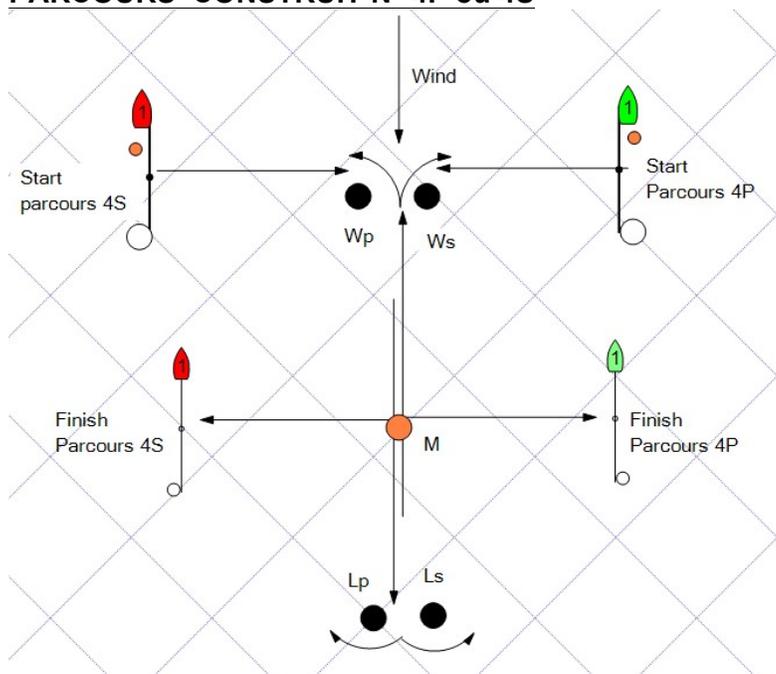
PARCOURS CONSTRUIT N° 3P ou 3S



Parcours 3P :
Départ Ws(bâbord)-Porte L-
PorteW-Porte L- Porte W – Bouée
Ls (bâbord)-Arrivée

Parcours 3S :
Départ Wp(tribord)-Porte L-PorteW-
Porte L - PorteW - Bouée
Lp(tribord)-Arrivée

PARCOURS CONSTRUIT N° 4P ou 4S



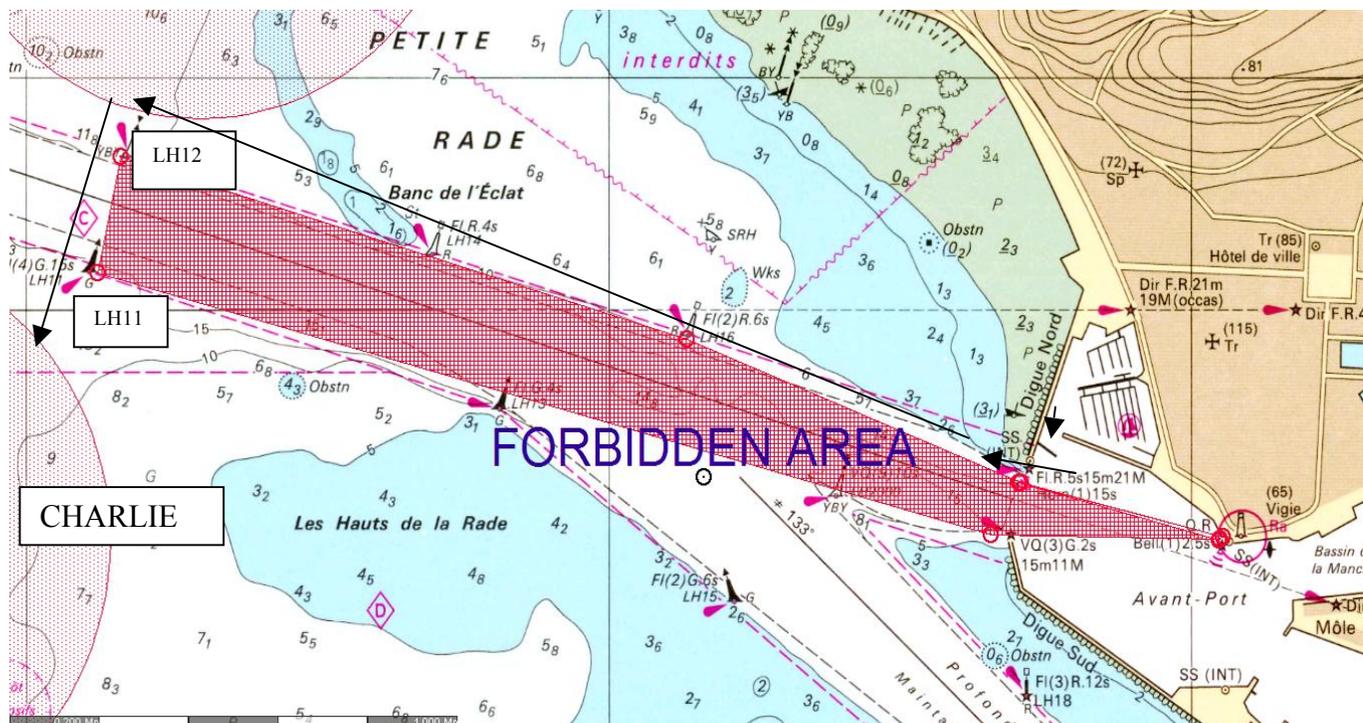
Parcours 4P :
Départ Ws(bâbord)-Porte L-
PorteW- Porte L – Porte W -
Bouée M (bâbord)-Arrivée

Parcours 4S :
Départ Wp(tribord)-Porte L-
PorteW- Porte L – Porte W -
Bouée M(tribord)-Arrivée

ANNEXE D

ZONE INTERDITE :

En rouge sur le schéma.



Position approximative de LH12: cardinale ouest : $49^{\circ}29.9$ N et $000^{\circ}02.4$ E

Position approximative de LH11: latérale tribord : $49^{\circ}29.7$ N et $000^{\circ}02.3$ E

NOTE : Les bateaux laisseront la priorité au navire de dragage qui peut couper deux fois par jour les zones Alpha et Bravo.

ANNEXE C et E : réservées groupe Kilo et Golf.

ANNEXE F

RAID : le parcours sera communiqué le mercredi 10 juin

ANNEXE G

REGLES DE COURSE A LA VOILE MODIFIEES

Préambule

Le Bureau Exécutif de la FFVoile en date du 27 mars 2015 a donné l'autorisation de modifier, à titre expérimental, les Règles de Course à la Voile suivantes, pour le nouveau support du tour de France à la voile (Diam24od), selon la prescription à la RCV 86

1 Définitions

Place à la marque remplacée par :

Place pour un bateau pour naviguer sur sa *route normale* pour contourner ou passer la *marque*.

Route libre derrière et route libre devant ; engagement remplacée par :

Un bateau est en route libre derrière un autre quand ses coques sont derrière une ligne perpendiculaire passant par le point le plus arrière des coques de l'autre bateau. Cependant un bateau avec une de ses coques entre les coques de l'autre bateau est en route libre derrière. L'autre bateau est en route libre devant. Ils sont engagés quand aucun des deux n'est en route libre derrière. Cependant ils sont aussi engagés quand un bateau situé entre eux établit un engagement sur les deux.

Route Normale

Ajout dans la définition de *Route Normale* : Un bateau effectuant une pénalité ou manœuvrant pour effectuer une pénalité ne navigue pas sur une *route normale*.

2 Chapitre 1 – Règles fondamentales

Ajout d'une nouvelle règle 7 (depuis le 1/1/2015 dans les règles expérimentales Match Racing)

Dernier point de certitude : Quand il y a doute dans les relations ou dans le changement de relations entre les bateaux, le dernier point de certitude s'appliquera.

3 Chapitre 2 – Quand les bateaux se rencontrent

RCV 17, sur le même bord, Route Normale

La règle 17 est supprimée.

RCV 18, Place à la marque remplacée par :

18.1 Quand la règle 18 s'applique

La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une *marque* du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la *zone*. Cependant, elle ne s'applique pas entre un bateau s'approchant d'une *marque* et un autre la quittant.

18.2 Donner la place à la marque

(a) Quand le premier bateau atteint la *zone*,

(1) si les bateaux sont *engagés*, le bateau à l'extérieur à ce moment-là doit par la suite donner au bateau à l'intérieur la *place à la marque*

Normandy Sailing Week 2015-Groupe Echo

(2) si les bateaux ne sont pas *engagés*, le bateau n'ayant pas encore atteint la *zone* doit par la suite donner la *place à la marque*.

(b) Si le bateau ayant droit à la *place à la marque* quitte la *zone*, le droit à la *place à la marque* cesse de s'appliquer et la règle 18.2(a) s'applique à nouveau si besoin.

(c) Si un bateau a obtenu un *engagement* à l'intérieur et que, depuis le moment où l'engagement a commencé, le bateau à l'extérieur a été incapable de donner la *place à la marque*, ce dernier n'est pas tenu de la lui donner.

18.3 Virer de bord ou empanner

Quand un bateau prioritaire *engagé* à l'intérieur doit virer ou empanner à une *marque* pour suivre sa *route normale*, il ne doit pas, jusqu'à ce qu'il viре ou empanne, passer plus loin de la *marque* qu'il n'est nécessaire pour suivre cette route. La règle 18.3 ne s'applique pas à une marque d'une porte.

4 Chapitre 4 – Autres obligations en course

RCV 41, Aide extérieure : Ajouter 41(e) :

« de l'aide pour récupérer un équipier tombé à l'eau et le remettre à bord, à condition que le retour à bord se fasse à l'endroit approximatif de la récupération. »

RCV 44, Pénalités au moment d'un incident *remplacée par :*

44, Pénalités au moment d'un incident

44.1, Effectuer une pénalité

(a) Quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs RCV du chapitre 2 lors d'un incident ou la RCV 31 alors qu'il est *en course*, un bateau peut effectuer une pénalité :

(i) sur un parcours construit :

- quand il est sur un bord du parcours vers une marque au vent ou avant de prendre le départ : en empannant puis en lofant vers une route au plus près

- quand il est sur un bord du parcours vers une marque sous le vent ou avant de prendre le départ : en virant de bord et en abattant jusqu'à une route à plus de 90° du vent réel

- quand il est sur toute autre section du parcours, en faisant un tour incluant un virement de bord et un empannage

(ii) sur un raid : en faisant un tour incluant un virement de bord et un empannage.

44.2, Pénalités d'un virement de bord, d'un empannage et d'un tour

Après s'être largement écarté des autres bateaux aussitôt que possible après l'incident, un bateau effectue une pénalité d'un virement de bord ou d'un empannage ou d'un tour (comprenant un virement de bord et un empannage) selon la RCV 44.1(a). Quand un bateau effectue la pénalité sur ou près de la ligne d'arrivée, il doit se trouver entièrement du côté parcours de la ligne avant de finir.